



## **Concours externe du Capes et Cafep-Capes**

### **Section histoire et géographie**

#### **Note de commentaire n°2**

*À compter de la session 2014, les épreuves du concours sont modifiées. L'arrêté du 19 avril 2013, publié au journal officiel du 27 avril 2013, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.*

# Concours externe du CAPES ET DU CAFEP-CAPES d'HISTOIRE et de GÉOGRAPHIE, session 2014

## *Note de commentaire n°2 (7 octobre 2013)*

A la mi-septembre 2013, le Ministère de l'éducation nationale a publié en direction des candidats et des préparateurs du capes Histoire-Géographie un document intitulé « note de commentaire et exemples de sujets » et élaboré par le directoire du jury pour la session 2014\*.

A la suite de cette publication, des questions et des demandes de précision sont parvenues au jury qui a souhaité le plus tôt possible apporter ces « compléments d'éclairage » qui suivent. Le jury remercie celles et ceux qui ont contribué à ces échanges. Il porte une grande attention à tous les acteurs que réunit cet important concours de recrutement des futurs professeurs, dans des disciplines on le sait capitales pour le progrès des sciences sociales et pour l'avenir des générations futures au sein de la République.

**Le document ci-dessous reprend le texte de la « note de commentaire n°1 »\*\* et l'accompagne de « compléments d'éclairage » notés : Compléments d'éclairage (7 octobre 2013).**

On ne saurait trop insister enfin sur la bivalence du concours impliquant d'atteindre un bon niveau dans les deux disciplines (et de ne pas déséquilibrer l'une au profit de l'autre dans la préparation), et sur les liens que peuvent entretenir les professeurs d'histoire, de géographie et d'éducation civique avec l'esprit de la recherche et le travail universitaire. Une bonne maîtrise des savoirs scientifiques et une intelligence didactique pour les mettre en œuvre devant des élèves sont les premières qualités attendues chez les candidats – auxquels on souhaite toute réussite dans la préparation du concours.

\*[http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes\\_externe/79/1/s0\\_capes\\_ext\\_hist\\_geo\\_269791.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/79/1/s0_capes_ext_hist_geo_269791.pdf)

\*\*Les sujets zéro sont toujours disponibles à l'adresse ci-dessus.

*« Note de commentaire n°1 » – accompagnée de « compléments d'éclairage », l'ensemble constituant la « Note de commentaire n°2 »*

### Principes généraux

Le concours du CAPES d'histoire-géographie vise à former et recruter les futurs enseignants de l'Education nationale pour cette double discipline, avec une parfaite bivalence. Ce concours se prépare au sein du master (MEEF) dispensée dans les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Il se situe à la jonction de l'année de M1, consacrée à une première approche pratique du métier conjuguée avec la préparation des épreuves du concours, et de l'année de M2, permettant la poursuite de la formation professionnelle, en alternance, en vue de la titularisation des personnels sélectionnés à l'issue de ce concours.

Cette évolution se traduit par l'introduction d'éléments relatifs à la dimension professionnelle dans la structure même des épreuves du concours du CAPES. Ces éléments touchent en priorité aux compétences disciplinaires spécifiques à l'exercice du métier d'enseignant en histoire, géographie et éducation civique. Il s'agit notamment des compétences liées à la maîtrise de formes de raisonnement pour partie propres aux disciplines concernées, pour partie communes à un ensemble de disciplines qui participent de la dimension de « culture humaniste » du socle commun.

Les épreuves d'admissibilité (écrit) et d'admission (oral) ont pour finalité d'évaluer les compétences disciplinaires des candidats, leur capacité à les mettre en œuvre devant une classe, et leur réflexion sur les interrogations que posent ces savoirs et leur transmission.

La compréhension de l'histoire et de la géographie par les élèves mais aussi la construction de leur autonomie intellectuelle et civique résultent des compétences professionnelles de leurs enseignants. Celles-ci articulent la maîtrise scientifique des disciplines, l'épistémologie pratique des savoirs et l'intelligence didactique des situations d'enseignement.

La formation des enseignants a pour but cette maîtrise disciplinaire, ce questionnement des savoirs et cette réflexion sur le métier. Pour ces raisons, la formation des enseignants ne se sépare pas de l'expérience intellectuelle au plus haut niveau.

Ces principes se traduisent concrètement dans les modalités de déroulement des épreuves du CAPES. Celles-ci ont été fixées par l'arrêté du 19 avril 2013 (JORF du 27 avril 2013. NOR : MENH1310120A). Ces modalités sont éclairées par les recommandations et commentaires qui suivent, ainsi que par la proposition de sujets zéro pour les épreuves d'admission et d'admissibilité. Le jury du CAPES 2014 invite les candidats à se reporter au texte présent.

[Arrêté du 19 avril 2013] « A. – Epreuves écrites d'admissibilité »

**« 1° Composition.**

La composition porte sur l'une des questions mises au programme.

A la composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation de la thématique proposée dans le cadre des enseignements.

Lorsque la composition porte sur la géographie, elle peut comporter un exercice cartographique.

*Durée : cinq heures, coefficient 1. »*

Recommandations et commentaires :

La composition porte sur un sujet pris dans l'une des questions au programme du concours. Le candidat y démontrera sa capacité à exposer à l'écrit des *contenus scientifiques précis*, dans le cadre d'une *démonstration* appuyée sur des exemples judicieusement choisis et accompagnée de raisonnements d'historien ou de géographe.

Compléments d'éclairage (7 octobre 2013)

La composition relève d'une épreuve de nature scientifique, en histoire ou en géographie. Il est demandé aux candidats de maîtriser non seulement les principales connaissances du sujet mais aussi de montrer une compréhension des enjeux historiographiques dont des éléments sont insérés dans l'introduction, le développement et/ou la conclusion.

De la même manière, l'exercice cartographique ne constitue pas un exercice séparé. Il relève du niveau scientifique et contribue à la réponse au sujet donné. Il appelle beaucoup d'attention. Rappelons que les cartes et croquis intercalaires sont des éléments essentiels à l'analyse géographique.

**« 2° Commentaire de documents.**

A partir d'une analyse critique des documents scientifiques se rapportant au programme, le candidat propose une exploitation adaptée à un niveau donné. Il expose et justifie ses choix, ses objectifs et

ses méthodes. Une production graphique peut être demandée.

*Durée : cinq heures, coefficient 1.*

Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur l'histoire, la seconde épreuve d'admissibilité porte sur la géographie. Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur la géographie, la seconde épreuve d'admissibilité porte sur l'histoire. »

### Recommandations et commentaires :

Le commentaire de documents porte sur un sujet pris dans l'une des questions au programme du concours, qu'elle corresponde ou non à un libellé de programme de l'enseignement secondaire.

Cette épreuve s'appuie sur un dossier documentaire se rapportant à l'une des questions au concours et comportant trois types de documents (un ou des extraits de texte à caractère de source ; un ou plusieurs iconographies, cartes, croquis à caractère de source, statistiques ; un ou des extraits d'article ou d'ouvrage de recherche portant sur le thème du dossier). Le dossier peut inclure également des extraits de programmes en vigueur dans l'enseignement secondaire, lorsque le sujet donné s'y prête.

L'épreuve comporte deux parties.

1. L'« analyse critique » des documents consiste à les définir et les contextualiser, à en recueillir et hiérarchiser les informations, à en situer et analyser les fonctions, à en interroger les biais et les représentations. Cette série de questionnements permet de conclure sur les enjeux du thème posé, au regard des principes de la discipline, des débats méthodologiques qui l'animent, et des convictions scientifiques du candidat. Cette partie 1 est notée 10/20.

2. L'« exploitation adaptée » suppose en premier lieu d'indiquer le niveau choisi d'enseignement (ou un possible niveau dans le cas où le sujet ne se retrouve pas dans les programmes d'enseignement actuellement en vigueur). Le candidat propose un écrit de synthèse, résultant de l'« analyse critique » des documents (partie 1), et visant à la transmission en classe d'un savoir raisonné. Il met en évidence des éléments et des notions qu'il juge utiles à un enseignement d'histoire ou de géographie du niveau choisi.

Enfin, si l'épreuve tombe en histoire, le candidat sélectionne un document ou des extraits de document démontrant l'une des idées fortes de l'écrit de synthèse et justifie cette sélection ; si l'épreuve tombe en géographie, le candidat réalise une production graphique démontrant l'une des idées fortes de l'écrit de synthèse.

Cette partie 2 est notée 10/20.

### Compléments d'éclairage (7 octobre 2013)

L' « analyse critique » s'apparente à un commentaire composé qui envisage l'ensemble des documents de façon problématique après les avoir questionnés du point de vue de leur valeur historique ou géographique.

L'extrait de publication scientifique sert à positionner le sujet du commentaire de documents dans les travaux de recherche. Le candidat peut situer ce(s) document(s) scientifique(s) dans la bibliographie de la question et/ou souligner les qualités de l'approche proposée par le chercheur. Nous rappelons que la connaissance de la littérature scientifique (ou historiographie dans le cas de l'histoire) est nécessaire pour un concours de ce niveau. Mais cette connaissance ne forme pas un volet séparé des questions de programme, elle incite au contraire (notamment dans la préparation du concours) à revenir vers les savoirs empiriques.

L'extrait des programmes n'est utilisé que pour la partie 2, dite « de synthèse ». Cette partie est une proposition d'exploitation du contenu scientifique (partie 1) adaptée à un niveau donné, comme l'indique l'arrêté de définition des nouvelles épreuves du capes. Ce niveau est défini par les extraits de programme fourni en annexe ou par le candidat, si le sujet, tout en portant sur les questions mises au concours, ne s'inscrit pas dans les programmes d'enseignement en cours. Cet « écrit de synthèse » a pour but de dégager et présenter les notions à transmettre à l'élève, d'offrir une narration didactique relative au sujet, et de proposer enfin une étude de cas illustrant l'une des idées fortes du dossier. Cette étude de cas s'appuie en histoire sur un document ou des extraits de documents ordonnés thématiquement (sans bien sûr reprendre l'ensemble des documents), et en géographie sur un croquis réalisé par le candidat selon ses intentions pédagogiques.

Il n'y a pas de risques de répétition entre l' « analyse critique » et l' « écrit de synthèse ». La première est l'établissement d'un savoir de nature scientifique au moyen des méthodes d'histoire ou de géographie sur la base d'un dossier de documents conforme aux exigences de la recherche, le second en propose la transmission à des élèves au moyen d'une trame adaptée. Il s'agit d'adapter le savoir scientifique produit par l' « analyse critique » et d'en faire le support d'une transmission à une classe. Dans cette optique, l' « écrit de synthèse » comprend trois éléments principaux (selon cet ordre d'entrée recommandé) : présentation des notions, narration des connaissances, production d'une brève étude de cas. *Cet écrit de « synthèse » s'apparente donc à la trace écrite recueillie par l'élève en situation d'enseignement ; elle se structure en trois parties, comme on l'a compris précédemment.*

Les deux parties de l'épreuve forment deux exercices autonomes relevant de deux niveaux distincts, scientifique d'une part, pédagogique de l'autre. Mais leur association dans une même épreuve vise à démontrer le lien du pédagogique avec le scientifique et l'intelligence didactique du candidat dans l'adaptation des savoirs à un public scolaire.

Sur un plan pratique, la réflexion doit donc être comprise dans un même mouvement scientifique et pédagogique. Mais afin d'éviter à la fois le risque d'une confusion entre les deux aspects de la réflexion attendue du candidat, qui en rendrait la compréhension difficile, et celui d'une redondance de l'un à l'autre, le choix du jury s'est porté sur une présentation formelle en deux parties, répondant au cadre du texte ministériel : « analyse critique » du

corpus documentaire ; « exploitation adaptée » à un niveau d'enseignement choisi librement par le candidat ou suggéré par le texte relatif aux programmes, lorsqu'il est joint au dossier.

La production écrite se compose en conséquence de deux écrits distincts :

1. Commentaire composé du dossier scientifique, précédé d'une introduction significative précisant le contexte historiographique et/ou épistémologique dans lequel s'inscrivent ce dossier et la problématique scientifique retenue.
2. Écrit de synthèse, précédé d'une introduction/transition précisant le niveau d'enseignement retenu et la problématique. Celle-ci donnera ensuite lieu à une première partie de présentation et d'explicitation des principales notions extraites de « l'analyse critique » en vue de leur exploitation didactique. Suivra une partie narrative et démonstrative des connaissances. L'écrit se conclura sur une étude de cas construite autour du document-clé (histoire) ou de la production graphique (géographie) retenu comme le plus pertinent pour répondre à la problématique annoncée. Cette étude de cas pourra être également éclairée par le rappel d'éléments contenus dans le reste du dossier scientifique.

Candidats et préparateurs pourraient s'inquiéter de la lourdeur d'un double travail qu'il s'agit de réaliser en cinq heures d'épreuve. On souhaite les rassurer en soulignant d'une part que la réalisation du commentaire composé (partie 1) facilite grandement celle de la partie 2 de l'épreuve qui, est bien (comme le rappelle l'arrêté du 19 avril 2013), une « exploitation adaptée à un niveau donné » du savoir élaboré dans la partie 1 de l'épreuve. Mais il ne s'agit pas, d'autre part, pour cette partie 2, d'une préparation complète de cours. Elle doit surtout s'attacher à restituer la trace écrite synthétique à laquelle le futur enseignant souhaite faire accéder ses élèves. Il est à cet égard légitime d'attendre d'étudiants de master 1 une réflexion sur ce que des élèves de collège ou des élèves de lycée peuvent recevoir d'une leçon enseignée. Cette réflexion ne découle pas seulement d'une expérience d'observation en classe. Elle appartient au champ des interrogations classiques sur le rôle de l'école et sur la transmission des savoirs.

#### **[Arrêté du 19 avril 2013] « B. – Epreuves d'admission**

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires. »

##### **« 1° Epreuve de mise en situation professionnelle.**

L'épreuve porte sur une des deux parties (histoire ou géographie) du champ disciplinaire, tirée au sort.

Le candidat construit un projet de séance de cours comprise dans un projet de séquence d'enseignement, sur un sujet proposé par le jury, éventuellement accompagné de documents divers (scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels, travaux d'élèves).

L'exposé du candidat est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel le candidat est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

*Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum); coefficient : 2. »*

### Recommandations et commentaires :

Le projet de séance de cours traite du sujet tiré par le candidat qui définit le niveau de la classe devant laquelle il choisit de présenter sa leçon. Celle-ci s'appuie sur un corpus raisonné de documents que le candidat élabore à partir des fonds documentaires mis à disposition à la bibliothèque par le jury. L'un des documents de ce corpus (ou « document maître »), retenu par le candidat, donne lieu à une analyse plus approfondie sur laquelle le jury pourra être amené à revenir lors de l'entretien, - notamment sur l'intégration dans une séance de cours et dans une séquence d'enseignement. Le candidat veille à montrer comment les contenus scientifiques contribuent à la pédagogie et comment cette dernière peut, en retour, mettre en valeur la discipline et ses questionnements.

L'entretien porte sur les connaissances scientifiques du candidat et sur la constitution du corpus documentaire, sur ses choix de niveau d'enseignement et de transmission des connaissances, sur son exploitation des documents en classe, enfin sur la relation de savoir et de jugement critique qu'il entretient avec le sujet de la leçon.

### Compléments d'éclairage (7 octobre 2013)

Le « champ disciplinaire » est constitué des questions mises au concours (3 en histoire, 3 en géographie).

Le sujet n'est pas accompagné de documents, mais le candidat est invité à illustrer comme il le souhaite sa leçon, notamment en utilisant les corpus de documents mis à sa disposition par le jury (cette démarche est vivement conseillée). Les candidats admissibles pourront prendre connaissance de ces corpus documentaires lors de la journée d'accueil.

La leçon du candidat se présente sous la forme d'un exposé scientifique qui s'achève par une conclusion développée. Celle-ci propose et discute en premier lieu un niveau de classe, classe dans le cadre de laquelle est présentée une adaptation pédagogique du savoir précédemment exposé : soit un « projet de séance de cours ». En deuxième lieu le candidat devra indiquer et justifier le chapitre ou la partie plus générale où il envisage d'insérer son « projet de séance de cours » (comme on retrouve ces chapitres ou ces parties dans un programme de l'enseignement secondaire en histoire et géographie) : soit « un projet de séance de cours comprise dans un projet de séquence d'enseignement ». En troisième et dernier lieu, le candidat présente son document maître et montre en quoi il constitue un bon outil pédagogique pour un enseignement du sujet présenté devant le niveau choisi.

Le niveau des élèves à qui s'adresse la leçon est choisi par le candidat, qui a toute latitude en la matière. Il peut s'inspirer des programmes existants, ou bien décider que tel niveau de



classe serait bien inspiré de recevoir sa leçon pour des raisons qu'il serait amené à préciser lors de l'entretien

L'entretien qui suit la leçon porte, dans une première partie, sur les connaissances disciplinaires du candidat, sa curiosité scientifique, son intérêt pour la recherche, et dans une seconde partie sur les choix didactiques et pédagogiques par lesquels le candidat estime pouvoir transmettre des savoirs, des méthodes et un intérêt pour la discipline (histoire ou géographie) à des élèves.

Le jury insiste sur l'autonomie du candidat, sa prise de décision et sa compréhension des enjeux de transmission à une classe. Rappelons que la transmission de ce qui fait une discipline est au fondement du métier d'enseignant et qu'elle implique de penser le niveau des élèves auxquels elle s'adresse. Cette transmission exige une pleine maîtrise des savoirs disciplinaires et doit se fonder sur la réflexion la plus approfondie sur l'usage et les conditions d'élaboration des savoirs scientifiques (néanmoins, on ne demande pas au candidat de maîtriser tous les débats des chercheurs autour des questions mises au concours, mais de réfléchir à cette constitution des savoirs scientifiques). C'est ainsi que le jury envisage « les choix didactiques et pédagogiques ». Cela signifie que le candidat est interrogé aussi bien sur les contenus disciplinaires et leur élaboration scientifique, que sur la manière la plus intelligente de transmettre ces savoirs, ces méthodes et cet intérêt pour la discipline.

**« 2° Epreuve d'analyse de situation professionnelle.**

L'épreuve porte sur la partie (histoire ou géographie) n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve d'admission.

L'épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury. Le dossier est constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, d'extraits de manuels, de productions d'élèves, et présente une situation d'enseignement en collège ou en lycée.

Le candidat en propose une analyse. Son exposé est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel il est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

*Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation du dossier : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 2.*

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission est constitué par trois grandes questions d'histoire et trois grandes questions de géographie articulées aux programmes scolaires. Il est périodiquement révisé et publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. »

**Recommandations et commentaires :**

L'épreuve porte sur l'ensemble des questions des programmes d'histoire ou de géographie dispensés en classes de collège et de lycée, et pas seulement sur les questions du programme du concours.

Le dossier fourni par le jury comprend trois types de documents : des extraits de programmes (déterminant le niveau de la situation professionnelle analysée), de fiches ressources et de manuels ; un texte de réflexion méthodologique et/ou une production issue de la recherche ou de la vulgarisation savante ; enfin un document sur les valeurs civiques ou morales susceptibles d'être concernées par cette situation professionnelle - valeurs qui feront l'objet d'un temps de questionnement spécifique lors de l'entretien.

Le dossier est introduit par un titre à double libellé, définissant la situation d'enseignement à un niveau donné, « Enseigner ... en collège/en lycée ....» et formulant ensuite les notions ou les problématiques impliquées par cette leçon. Le candidat est amené à réfléchir sur les choix gouvernant cette situation d'enseignement. Ces choix qui relèvent de la liberté et de la responsabilité pédagogiques de l'enseignant sont *scientifiques et épistémologiques* dans la mobilisation de savoirs, la connaissance de leur fabrique et la réflexion sur leurs usages, *didactiques et pédagogiques* dans leur mise en œuvre devant les élèves, *civiques et philosophiques* enfin dans les prolongements possibles pour la compréhension des valeurs démocratiques de la République et l'enseignement laïque de la morale.

Dans son exposé, le candidat veille à s'appuyer sur les documents et à les éclairer tant par ses connaissances disciplinaires que par sa culture humaniste et son jugement critique. Rappelons à ce sujet que la compréhension didactique des documents présents dans les manuels scolaires, lorsqu'il en est proposé des extraits, ne saurait faire l'économie de la capacité à les analyser sur un plan scientifique et épistémologique.

L'entretien amène le candidat à lier entre elles les différentes facettes du métier d'enseignant en histoire, géographie et éducation civique et les valeurs qu'il engage.

**Précision : le temps de préparation de cette épreuve est de deux heures (et non de quatre heures comme pour l'épreuve 1 d'admission). Une demande visant à porter à quatre heures le temps de préparation de cette épreuve 2 a été déposée auprès des services concernés. La modification pourra intervenir pour la session 2015.**

#### Compléments d'éclairage (7 octobre 2013)

Le candidat s'interroge sur une séquence d'enseignement dont il prend connaissance à travers les principales données ayant servi à préparer une telle leçon et à la dispenser en classe.

Le candidat est encouragé, après avoir tenté d'expliquer et de justifier la séquence d'enseignement telle qu'il la découvre, la déduit et l'étudie, de critiquer ou de dépasser les « choix didactiques et pédagogiques » qui en ressortent et d'en proposer éventuellement d'autres. Ceux-ci peuvent faire appel à des ambitions aussi bien didactiques que scientifiques –dès lors que l'exigence de transmission et de formation des élèves est respectée. Cette épreuve, dans ses deux composantes de l'exposé et de l'entretien, vise à mieux faire

comprendre les deux principes qui accompagnent le métier d'enseignant, la liberté et la responsabilité pédagogiques.

On a bien compris qu'en aucun cas le candidat ne présente, à partir du dossier fourni, une leçon devant la classe. Il s'agit de réfléchir aux choix présidant à une séquence d'enseignement à partir d'une situation concrète et d'un impératif d'exploitation adaptée des savoirs scientifiques. Cela suppose une bonne implication dans la discipline et dans les enjeux de sa transmission.

L'entretien avec le jury comporte trois moments d'égale durée : une période de 10 mn pendant laquelle le candidat est invité, selon les besoins, à revenir sur certains éléments de l'analyse du dossier qui lui a été fourni, afin d'en préciser le sens ; une période de 10 mn permettant d'approfondir l'éclairage épistémologique et didactique de son analyse ; une période de 10 mn dédiée plus spécifiquement à la dimension civique de sa réflexion, et à ses implications au regard des responsabilités éducatives d'un enseignant en histoire, géographie et éducation civique.

Nous renvoyons plus bas à des compléments d'éclairage sur le sujet d'histoire proposé parmi les sujets zéro diffusés mi-septembre 2013.

#### Conclusions sur les compléments d'éclairages (7 octobre 2013)

Le jury espère avoir répondu à l'essentiel des demandes de précisions des collègues préparateurs et des étudiants. Il n'y a pas de contradictions entre ces réponses et les recommandations formulées dans la première note (diffusée mi-septembre). Simplement ont été explicitées plus méthodiquement les attentes du jury qui se fondent sur la définition des nouvelles épreuves du capes.

**Cette note de commentaire n°2 est publiée sur le site ministériel et sur Le Portail national Histoire-géographie et éducation civique. Nous conseillons aux étudiants et aux préparateurs d'utiliser cet outil de travail mis à la disposition de tous.**

---

Pour le jury du concours du CAPES et du CAFEP-CAPES d'Histoire et de Géographie 2014,

Vincent Duclert, Président, Inspecteur général de l'Education nationale.

Annexes. Compléments d'éclairage (7 octobre 2013) pour le sujet zéro d'Admissibilité (Epreuve d'analyse de situation professionnelle) : « Enseigner la Révolution française au collège : la place des acteurs en histoire »

Le dossier soumis au candidat comporte trois parties, réunies sous une thématique commune comportant elle-même deux énoncés complémentaires. Le premier renvoie à la situation d'enseignement considérée<sup>1</sup> (**Enseigner la Révolution française au collège**), le second à l'exposé d'une problématique spécifique relative à cette situation (**La place des acteurs en histoire**)

Les trois parties du dossier sont présentées de manière uniforme quels que soient le sujet et la discipline concernés :

**I. Éléments de présentation de la situation professionnelle**

**II. Éléments d'analyse scientifique et méthodologique de la situation professionnelle**

**III. Éléments d'analyse de la dimension civique de la situation professionnelle**

Chacune de ces parties est en outre accompagnée d'un libellé qui lui est propre :

Le premier précise la situation d'enseignement considérée (**Le peuple en Révolution**).

Le deuxième rappelle la problématique qui supporte l'analyse de la situation (**La question des acteurs en histoire**).

La troisième précise le sens de la réflexion à porter sur les implications civiques possibles de la situation professionnelle (**le citoyen, acteur de la vie démocratique**).

Cette présentation formelle du dossier, destinée à guider le candidat dans sa réflexion, ne peut en aucun cas être considérée comme l'indication du plan à suivre par le candidat dans l'exposé de son analyse de la situation professionnelle donnée.

Au contraire, cette analyse ne peut prendre sens, au regard de la réflexion pédagogique sur les modalités de construction de la situation présentée, et des enjeux qu'elle comporte en termes de propédeutique à la construction des apprentissages scolaires, que par la combinaison des éléments contenus dans les documents de chacune de ces parties. Un exposé qui se contenterait de suivre l'ordre du dossier documentaire se trouverait donc logiquement dévalorisé parce que ne mettant pas en jeu et en lumière les compétences professionnelles effectives.

---

<sup>1</sup> Tous les exemples sont tirés du sujet zéro d'histoire pour cette seconde épreuve d'admission, dont on retrouvera le portail type de présentation en fin de cette annexe. Notre propos vaut également pour la géographie, dans tous ses aspects.

Si l'on peut admettre, dans certains cas où l'articulation entre I et II d'une part, III d'autre part, n'apparaîtrait pas aisée, que la dimension civique puisse faire l'objet d'un traitement spécifique, en fin d'exposé (ce qui ne doit nullement conduire le candidat à en minorer l'importance, eu égard à la pratique professionnelle de l'enseignement en histoire, géographe et éducation civique), la situation professionnelle présentée ne peut être comprise dans ses différentes dimensions que par la combinaison de l'analyse des différentes parties du dossier.

Ainsi pour le sujet zéro proposé en histoire, sans aller jusqu'à fournir un corrigé type qui ne pourrait être que réducteur, peut-on souligner quelques points de méthode dans l'approche du dossier en question, points qui pourront être transposés pour tout autre sujet de cette épreuve.

Le document qui expose à proprement parler la situation professionnelle est bien le document 2 (double page de manuel), qui permet d'appréhender les modalités pédagogiques par lesquelles peut être abordée la problématique du peuple dans la Révolution, qui constitue un objet d'étude du programme de 4<sup>e</sup>. Il ne s'agit pas pour le candidat de porter un jugement de valeur sur le travail ici proposé aux élèves, mais de s'interroger sur les questions que soulève cette problématique, relativement à l'enseignement de l'histoire. C'est pourquoi cette problématique doit être replacée dans celle plus large de la question des acteurs en histoire, question qui suppose, pour être convenablement analysée, un appui sur l'épistémologie de la discipline. Ainsi le candidat pourra-t-il s'interroger de manière pertinente sur les choix opérés dans la situation professionnelle qui lui est soumise, tant au niveau des notions (foule, peuple, violence...), que des faits (fonctionnement des sociétés populaires, journées populaires, massacres de septembre...) ou des enjeux de méthode (usage des documents, construction d'un raisonnement historique). La dimension civique, compte tenu du fondement de la question du contrôle des élus par le corps des citoyens dans la Révolution elle-même, pourra ici être abordée conjointement avec les autres dimensions.

Se préparer à cette épreuve, d'un haut niveau d'exigence intellectuelle et professionnelle, d'autant que cette épreuve s'appuie sur l'ensemble des programmes de l'enseignement secondaire (collège et sections générales du lycée) suppose donc du candidat une préparation comportant : la consolidation d'une culture de base sur les grands sujets abordés par l'enseignement de l'histoire (les programmes de collège feront ici référence et une lecture rapide de manuels de chacun des niveaux du collège pourra être des plus utiles pour se remémorer les notions et faits essentiels, tant historiques que géographiques) ; une connaissance des principes et méthodes qui fondent les disciplines, ainsi que des principaux débats qui les ont traversées et faites évoluer depuis le fin du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui (cela implique une initiation poussée à l'épistémologie et à l'histoire des disciplines) ; enfin un regard déjà aiguisé sur les questions d'ordre didactique (une part de cette formation se comprend logiquement dans la continuité de la réflexion épistémologique, mais cette initiation à la réflexion didactique passe également par un retour réflexif sur le premier contact avec le métier que constituent les stages, dans toutes les dimensions de celui-ci).

PORTAIL DE PRÉSENTATION DU SUJET ZÉRO D'HISTOIRE

**Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GÉOGRAPHIE 2014**

**ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE**

**HISTOIRE**

**Sujet :**

**Enseigner la Révolution française au collège :**

**la place des acteurs en histoire**

**I. Éléments de présentation de la situation professionnelle : Le peuple en Révolution**

- Document 1 : Extrait du programme de la classe de 4e, 2008
  
- Documents 2 A et B : C. Dalbert et D. Le Prado-Madaule, *Histoire-Géographie, classe de 4e*, Paris, Bordas, 2011, p. 98-99

## **II. Éléments d'analyse scientifique et méthodologique de la situation professionnelle : La question des acteurs en histoire**

- Document 3 : Vovelle Michel, *La Révolution française 1789-1799*, Paris, A. Colin, « Cursus », 2003, p. 141-142.

## **III. Éléments d'analyse de la dimension civique de la situation professionnelle : le citoyen, acteur de la vie démocratique**

- Document 4 : Comment un citoyen peut-il contrôler l'action des élus locaux ?

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/democratie-locale/comment-citoyen-peut-il-controler-action-elus-locaux.html>

consulté le 9/9/2013